

# LE DECRET SUR LA COMPOSITION DU CLIS

Le décret du 07 mai 2007 détermine de manière souple la composition du CLIS, laissant ainsi la possibilité de tenir compte de spécificités locales. Le tableau ci-après récapitule les catégories de membres et éventuellement le nombre de représentants par catégorie.

INSTITUTIONNELS	ELUS LOCAUX	SOCIETE CIVILE
- Les Préfets de la Meuse et de la Haute-Marne - Les DRIRE de Lorraine et de Champagne-Ardenne	Les représentants des communes de la zone de proximité et/ou de la zone de transposition (soit 29 communes de la Meuse et 18 communes de la Haute-Marne)	Les représentants des associations de protection de l'environnement (2 à 8)
- 2 députés - 2 sénateurs	Les représentants des Conseils Régionaux de Lorraine et Champagne-Ardenne	Des représentants : - des organisations syndicales agricoles (2 à 4) - des organisations syndicales de salariés (2 à 6) - des organisations professionnelles (2 à 6)
Des représentants de : - l'ANDRA - l'Autorité de Sûreté sont membres à titre consultatif	Les représentants des Conseils Généraux de la Meuse et de la Haute-Marne	- Des représentants des professions médicales (1 à 2) - Des personnalités qualifiées (2 à 4)

## Les modalités de mise en place

Le Préfet de la Meuse, actuel président du CLIS, est chargé de désigner par arrêté les membres nominativement. L'adoption de cet arrêté sera précédée d'une phase de consultation des Présidents des Conseils Généraux de la Meuse et de la Haute-Marne pour déterminer la liste des organismes pouvant être membres, dans les limites fixées par le décret, puis d'une phase de désignation, par ces organismes, de leur(s) représentant(s).

Après publication de l'arrêté, les Présidents des Conseils Généraux nommeront conjointement le président du CLIS, choisi parmi les membres élus locaux ou nationaux. Celui-ci réunira alors le Comité dont les membres, à la majorité, pourront décider de la constitution en association.

Le délai de mise en place du nouveau CLIS est de 6 mois à compter de la date de publication du décret.

Publication du C.L.I.S.  
Comité local d'information et de suivi  
du laboratoire de Bure  
Le Lavoir 55290 Bure  
Directeur de la publication : Michel LAFON  
Dépôt légal en cours. ISSN en cours.  
Crédit photos : CLIS.  
Conception et réalisation : Billiotte & Co.  
Impression : Imprimerie du Barrois.  
Imprimé sur papier 100% recyclé  
Tirage : 172 000 exemplaires.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

Abonnement gratuit à La Lettre du CLIS en envoyant vos coordonnées à :  
CLIS - Lavoir 55290 BURE ou par email : [b.jaquet@clis-bure.com](mailto:b.jaquet@clis-bure.com)

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse postale : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
E-mail : .....

Je souhaite recevoir la Lettre du CLIS :

Version papier

Version informatique (e-mail)

JUILLET 2007

# La lettre du



## N°5 : UN COMITE NOUVEAU POUR L'AUTOMNE

En application de l'article 18 de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, le décret du 7 mai 2007 vient préciser la composition du futur CLIS, dont les activités devraient également évoluer.



Au moment de la parution du décret relatif à la composition et aux modalités de fonctionnement du Comité Local d'Information et de Suivi (Journal Officiel du 08/05/07) dont le contenu est exposé page 4, et avant la mise en place effective du Comité qui devrait être l'occasion de définir de nouvelles

orientations, nous vous présentons les résultats de l'enquête réalisée lors de la diffusion de la Lettre n° 4 en remerciant tous ceux qui ont bien voulu remplir et retourner le questionnaire.

Cette enquête permet d'une part d'apprécier la notoriété du CLIS et le moyen par lequel son existence a été connue, d'autre part de préciser ce que vous attendez du CLIS, et enfin de mieux connaître vos besoins en terme d'information, à savoir quels sont les thèmes qui vous préoccupent et quelles sont les actions que vous estimez nécessaires.

Les résultats présentés ici sont bruts et n'ont pas encore fait l'objet d'une analyse approfondie, mais ils donnent de bonnes idées sur ce que le CLIS aura à faire dans les années à venir. Et pour répondre au mieux à vos préoccupations, cette initiative sera très certainement renouvelée régulièrement.



## Contacts :

Le Lavoir 55290 BURE (ouvert les mardi, mercredi et vendredi après-midi)

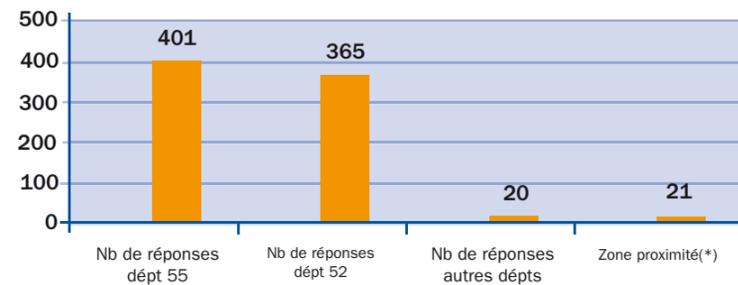
Tél. 03 29 75 98 54

[www.clis-bure.com](http://www.clis-bure.com)

# RESULTATS DE L'ENQUÊTE SUR L'EVALUATION DES ATTENTES DU PUBLIC

Le nombre total de questionnaires complétés et retournés approche les 800, provenant à parts quasi égales des départements de la Meuse et de la Haute-Marne.

Nombre de réponses par départements

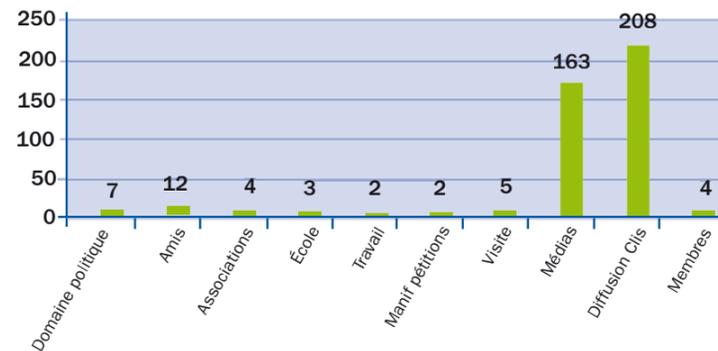


\*Communes dont tout ou partie du territoire se trouve à moins de 10 km du puits d'accès au Laboratoire

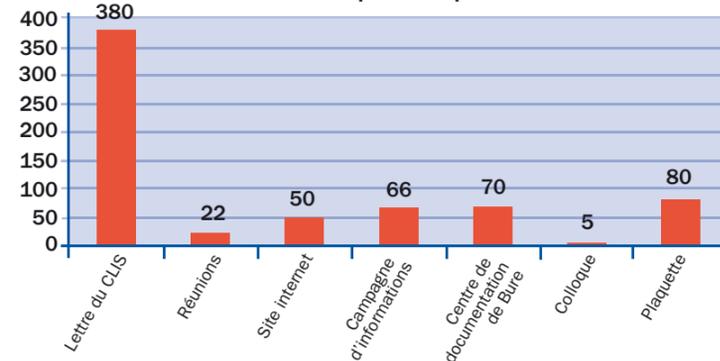
## Connaissance du CLIS

Parmi toutes les personnes ayant répondu à notre enquête, 422 indiquent qu'elles connaissaient le CLIS avant de recevoir ce numéro de la Lettre, soit 53 %. Les moyens de connaissance les plus cités sont la diffusion de la Lettre (50 %) et la lecture dans la presse quotidienne (40 %), ce qui correspond à l'utilisation des ressources mises à disposition.

Modes de connaissance du clis



Ressources d'informations utilisées mises à disposition par le Clis

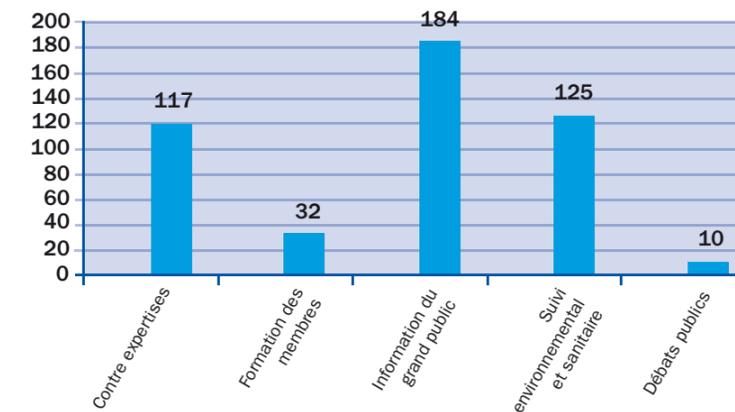


Ressources d'informations

## Missions prioritaires

Trois missions principales ressortent très clairement de l'enquête : l'information du grand public, le suivi environnemental et sanitaire et la mise en place de contre-expertises

Missions du Clis par ordre de priorité

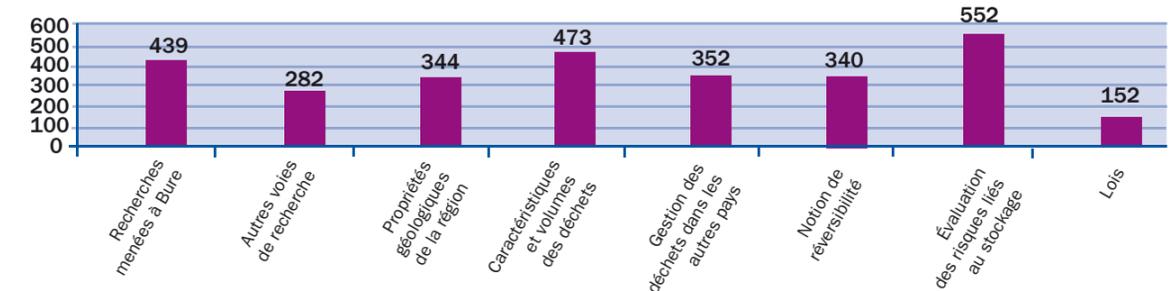


Ce tableau fait apparaître le nombre de fois où chaque mission a été classée en tête des priorités.

## Thèmes d'information

La demande porte particulièrement sur l'évaluation des risques liés au stockage. Viennent ensuite les caractéristiques et volumes des déchets, et les recherches menées à Bure. Les autres thèmes sont cités de manière à peu près équivalentes (Total supérieur au nombre de questionnaires retournés : plusieurs réponses possibles).

Attentes par thèmes



## Activités et initiatives nouvelles

Enfin, l'enquête permet de mettre en avant des attentes en terme d'activités et d'initiatives, les plus souvent suggérées étant les suivantes :

- Diffuser des informations aussi claires et objectives que possible
- Organiser des réunions ouvertes plus largement au public et dans les communes proches de Bure
- Recourir plus souvent à la contre-expertise pour suivre au plus près les recherches
- Informer sur les retombées économiques et les impacts en terme de développement
- Avoir un rôle actif dans le suivi de l'environnement et de la santé

De gauche à droite : Visite des installations de Cadarache du 12 au 14/11/06, visite des membres du CLIS au CEA Commissariat à l'Energie Atomique à Cadarache, visite des membres du CLIS dans les galeries du laboratoire de Bure le 05/12/06. Plénière du CLIS à Montiers sur Saulx le 12/06/06, présentation et échanges avec d'autres CLI à Cadarache

